



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

A PARTIR DU 10 JANVIER 2023

SONT CONCERNES

Les enfants nés en 2020 et domiciliés à Seraincourt

FORMALITES

Les parents doivent se présenter en mairie aux horaires d'ouverture, munis :

- *du livret de famille,*
- *du carnet de santé (à jour des vaccinations)*
- *et d'un justificatif de domicile.*